

ATTENTION : Toutes les demandes doivent être enregistrées par la Mairie  
**obligatoirement 15 jours avant le début des travaux** et doivent respecter 8 jours d'affichage



Saint-Gilles le,

### **Demande d'arrêté municipal**

Nom de l'entreprise ou du particulier :

Adresse :

N° de Téléphone :

N° de Fax :

Adresse mail :

Objet de la demande :

Référence de l'autorisation de travaux :

Chantier situé en Agglomération

Période des travaux :

Particularité :

Circulation

Stationnement

Échafaudage

Signature du demandeur :